

Bien vivre à l'Hôme

ELECTIONS MUNICIPALES 15 et 22 Mars 2026



PATRICE MICHEL-FLANDIN
MAIRE SORTANT
72 ANS, RETRAITÉ



LAURENCE MURGIA
CONSEILLÈRE SORTANTE
59 ANS, RETRAITÉE



HUBERT JEHAN
61 ANS, RETRAITÉ



KATHRYN LEVESQUE
1ERE ADJOINTE SORTANTE
68 ANS, RETRAITÉE



CHRISTIAN LORGERIE
SECOND ADJOINT SORTANT
53 ANS, CHEF D'ENTREPRISE TP



MARION DE CHASTENOT
34 ANS, ENSEIGNANTE



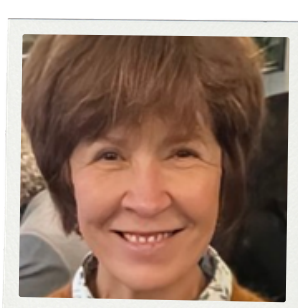
JEREMY LHOMME
34 ANS, ELECTRICIEN



LAURINE VANDECAPELLE
25 ANS,
COMMERCIALE AGRICOLE



YANNICK EON
44 ANS
EMPLOYÉ MUNICIPAL



MICHÈLE GAGLIANO
69 ANS, RETRAITÉE



MEDRICK PHILIPPE
34 ANS
TECHNICIEN ENEDIS

UNE ÉQUIPE PROCHE DE VOUS, AVEC VOUS !

Actions menées et accomplies par le conseil municipal sortant :

- Protection budgétaire de notre commune et de ses habitants.



- Accompagnement et soutien aux associations locales.



- Déblocage des dossiers de travaux pour la fibre et l'effacement des réseaux du mont huchet.

- Construction d'un city stade pour les jeunes et les moins jeunes de la commune.



- Construction d'un préau à proximité de la salle des fêtes favorisant la convivialité et les animations locales.



- Maintenir notre adhésion au Parc Naturel Régional du Perche.



- Dépôt et suivi du permis de construire pour la restauration du clocher de notre église et des demandes de subventions correspondantes.



Projets proposés par le prochain conseil municipal :

- Poursuivre rigoureusement la protection budgétaire de notre commune.

- Poursuivre l'accompagnement des événements organisés par les associations locales.

- Continuer à responsabiliser, dans le cadre de leurs compétences, les instances intercommunales, départementales et syndicales pour l'entretien de nos infrastructures.

- Entamer les travaux de restauration du clocher de notre église Saint Martin ainsi que les travaux d'aménagement paysager de nos parcelles communales devant la mairie.



- Poursuivre la protection rigoureuse du patrimoine rural, paysager et champêtre de notre commune



- Rouvrir des chemins ruraux et les protéger.

- Sécuriser nos points de collecte de la mairie et de la Garenne.

- Veiller à la cohésion entre nos habitants.



- Travailler en concertation avec la commission "développement économique" de notre communauté de commune.





**Elections municipales
15 et 22 Mars 2026**

Chers Ulmois, Chères Ulmoises,

A l'approche des élections municipales des 15 et 22 mars 2026, je vous présente aujourd'hui le programme et les engagements de la liste « **Bien Vivre à L'Hôme** » qui grâce à votre vote, pourra constituer le prochain conseil municipal de notre commune.

Composé d'hommes et de femmes animés par une forte détermination à s'engager pour les six prochaines années, j'ai décidé d'être leur tête de liste.

Poursuivre, confirmer et mener à bien ce qui a été entrepris et engagé avec les deux précédentes équipes municipales tout en créant de nouveaux projets utiles à la commune, telle sera la mission de ce nouveau conseil.

Je renouvelle bien sûr, avec l'accord de chacun d'entre eux, le respect des principes et engagements communaux dont certains sont actés depuis 2014, à savoir :

PRESERVER NOTRE CAPITAL CULTUREL ET PAYSAGER



- . Améliorer l'accueil des personnes qui veulent habiter ou séjourner dans le milieu apaisant de la vraie campagne
 - . Veiller à l'harmonie des constructions, des paysages et au maintien des milieux naturels
 - . Protéger nos précieux chemins de commune et contrôler leur utilisation raisonnée
- . Accompagner les engagements des associations et les soutenir pour favoriser l'image et l'attractivité de L'Hôme
 - . Entretien des réseaux existants (eaux, électricité, assainissement), moderniser et compléter les réseaux insuffisants du numérique en surveillant que son déploiement se fasse de manière plus rapide et plus harmonieuse.
 - . Poursuivre et mener à bien les chantiers entamés avec l'équipe sortante tels que
 - la restauration du clocher de notre église Saint Martin
 - l'aménagement paysager des parcelles communales
 - l'amélioration du fleurissement de la commune
 - la sécurisation de nos zones de dépôt des ordures ménagères de La Garenne et de la mairie
- . Poursuivre notre travail dans le respect des engagements pris par le Parc Naturel Régional du Perche afin qu'il nous aide à protéger les principes fondamentaux précités.

PROTEGER LES BUDGETS DE LA COMMUNE



- . Ne pas s'engager dans des projets d'investissements trop ambitieux et des dépenses qui impactent nos impôts locaux
- . Maintenir notre « *fonds de roulement* » qui constitue une véritable sécurité budgétaire et veiller à ne pas endetter la commune
- . Défendre les intérêts de L'Hôme-Chamondot vis-à-vis de l'Etat, du Conseil Départemental, du Conseil Communautaire, du SIAEP (Eau) du TE61 (Electricité) et de "Orne Département Très Haut Débit" (fibre) et ce, dans le cadre de leurs compétences et engagements pris envers les communes.

Les deux mandats précédents ont été imprégnés de ces principes et nous avons appris que pour les respecter, il fallait faire preuve d'unité, de détermination, d'une grande organisation, de travail et de patience.

Mais, ces résolutions ne doivent pas nous faire oublier deux exigences fondamentales, la solidarité et l'engagement auprès des personnes isolées et fragilisées.

C'est sur ces bases que je vous demande d'accorder votre confiance à cette nouvelle liste lors des prochaines élections municipales pour L'Hôme-Chamondot les 15 et 22 mars 2026.

« Bien Vivre à L'Hôme » compte sur votre confiance et vous en remercie.

Vive notre belle commune de L'Hôme-Chamondot

Patrice Michel-Flandin

Elections municipales
15 et 22 Mars 2026

Bien vivre à l'Hôme

Liste avec candidats supplémentaires :

AFIN DE RESPECTER LES NOUVELLES MESURES PRÉCONISÉES ET DANS LE CAS OÙ LES ÉVÉNEMENTS SUIVANTS INTERVIENDRAIENT, NOUS AVONS VOULU PRIVILÉGIER LA CANDIDATURE DE DEUX POSTULANTS SUPPLÉMENTAIRES SÉLÉCTIONNÉS POUR LEUR ESPRIT D'ENGAGEMENT.

CES CANDIDATS SONT APPELÉS À SIEGER EN CAS DE DEMISSION OU DE DÉCÈS D'UN CONSEILLER DE LA LISTE CONCERNÉE.

EN ATTENDANT CES CONSEILLERS SUPPLÉMENTAIRES :

- NE SONT PAS ÉLUS CONSEILLERS MUNICIPAUX EN TANT QUE TELS
- N'ONT AUCUN RÔLE
- NE SIEGENT PAS AU CONSEIL MUNICIPAL
- NE PEUVENT ÊTRE MEMBRES D'UNE COMMISSION MUNICIPALE PAR EXEMPLE OU LES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE AUPRÈS D'UN SYNDICAT

A CE TITRE NOUS SOMMES HEUREUX D'ACCUEILLIR DANS NOTRE LISTE BÉATRICE LEYS ET BERTRAND GUÉGUINIAT



BÉATRICE LEYS
66 ANS
MÈRE AU FOYER
CANDIDATE SUPPLÉMENTAIRE



BERTRAND GUÉGUINIAT
53 ANS
CONSULTANT MARKETING
CANDIDAT SUPPLÉMENTAIRE